Cliniques universitaires
SAINT-LUC
UCLouvain BRUXELLES



Le don de tissus, y avez-vous déjà pensé ?

Unité de thérapie tissulaire et cellulaire de l'appareil locomoteur

Notre unité obtient des tissus osseux et tendineux provenant de donneurs afin de les proposer à des chirurgiens pour être transplantés.

Don de tissus après le décès

Qui ?

Tout patient déclaré mort en milieu hospitalier… sans limite d'âge !

Quoi ?

Nous prélevons les os et tendons des membres inférieurs et supérieurs, les cornées, les valves cardiaques, les vaisseaux sanguins ainsi que la peau.

Comment ?

Nos équipes se déplacent jusqu'à l'hôpital où se trouve le défunt afin de réaliser les prélèvements au bloc opératoire. Le corps du défunt sera entièrement reconstruit, habillé et rendu à ses proches le plus rapidement possible.

« Un seul donneur peut aider une centaine de receveurs »



Quelles applications ?

Les os/tendons servent dans diverses chirurgies :

Orthopédiques
- Réparation des ligaments et des tendons du genou;
- Arthrodèses de la colonne vertébrale;
- Ablation de tumeur osseuse et remplacement par un greffon.

Maxillo-faciales
- Sinus lift;
- Comblement de défects osseux (au niveau de la mâchoire).

Neurochirurgies
- Plastie de dure-mère;
- Comblement suite à une ablation de tumeur hypophysaire.

ORL
- Tympanoplasties.

Les cornées prélevées seront transplantées. La cornée étant le hublot à l'avant de l'œil, en cas de lésion ou certaine maladie, celle-ci devient opaque et les patients perdent la vue. La greffe de cornée permet de rendre la vue à ces patients.

Les artères fémorales servent à remplacer les vaisseaux endomagés tandis que les valves cardiaques déficientes peuvent être remplacées par les valves d'un donneur.

La peau, plus précisément l'épiderme (la couche superficielle de la peau), est prélevée afin de servir de pansement pour faciliter la régénération et la cicatrisation des plaies des grands brûlés.

Unité de thérapie tissulaire et cellulaire de l'appareil locomoteur

Cliniques universitaires SAINT-LUC UCLouvain BRUXELLES

FAQ

Est-ce que le corps du donneur est reconstruit ?
Oui, le corps est entièrement reconstruit avec des prothèses qui sont incinérables. Rendre le corps du donneur tel que nous l'avons reçu est non seulement une obligation légale mais est aussi important pour nos équipes.

Quand ma famille pourra récupérer mon corps ?
Le prélèvement se fait le plus tôt possible après le décès et maximum dans les 24h.

Le don de tissus est-il gratuit et anonyme ?
Oui le don est 100% gratuit et anonyme.

Puis-je choisir quels tissus donner ?
Oui, le choix peut être précisé aux proches et/ou personnel médical afin que l'information soit relayée au moment du décès

Le personnel médical cherche-t-il d'abord à sauver la vie du patient ?
Sauver la vie du patient reste la priorité du personnel médical ainsi qu'une obligation légale (serment d'Hippocrate).

Comment enregistrer ma volonté ?
Vous pouvez enregistrer votre volonté ou votre opposition d'être donneur sur l'application «orgadon» ou auprès de votre administration communale. Votre décision sera respectée après votre décès.

Liens utiles

Scanner le QR-Code
Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé : Questions et réponses sur le don | AFMPS.

Scanner le QR-Code
pour accèder à la déclaration de volonté de citoyens pour le don de matériel corporel humain

Mise en page : Rudy Lechantre
Editeur responsable : Thomas De Nayer / Service de communication
Photos : D.R et IA

Cliniques universitaires Saint-Luc
Avenue Hippocrate, 10 – 1200 Bruxelles
saintluc.be

© Cliniques universitaires Saint-Luc
Vous souhaitez vous inspirer de cette brochure ?
Merci de nous contacter préalablement.

COMMU-DSQ-612
Septembre 2026

Membre du réseau Lid van het netwerk Huni